

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE
2026**



**Extrait du registre des délibérations
République Française**

N°DEL_2026_125

**RAPPORT ANNUEL 2025 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE
TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS DE LA BOUCLE DE LA SEINE - SITRU**

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Eric DUMOULIN, Cécile DELAUNAY à Vincent GRZECZKOWICZ, Aurélie PIOT à Michèle GRELLIER

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU), créé en 1938, exerce la compétence de traitement des déchets pour 14 communes représentant 329 688 habitants. Il assure également la gestion du réseau de chaleur urbain pour 5 communes. La ville de Chatou est concernée par ces deux domaines d'intervention.

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de cet établissement public de coopération intercommunale adresse chaque

année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune auprès du SITRU sont entendus.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs temps forts, notamment la journée portes ouvertes qui a accueilli près de 4 500 visiteurs, le renouvellement du marché d'exploitation de la déchetterie confié à SUEZ depuis le 1^{er} mai 2025, la mise en service de compacteurs en bas de quai, l'accès à la déchetterie étendu aux 21 communes de la CASGBS depuis le 1^{er} janvier 2025, ainsi qu'un changement de présidence en novembre 2025 (M. Dumoulin succédant à M. de Bourrousse).

Au total, 107 120 tonnes de déchets ont été reçues sur l'usine d'incinération CRISTAL en 2025 (-3,4 % par rapport à 2024). Les apports en provenance des communes adhérentes (collecte en porte-à-porte et nettoyage de la voirie) s'élèvent à 77 246 tonnes (-1,2 %).

- **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :** Les apports des villes du SITRU s'élèvent à 77 246 tonnes (73 725,29 t en collecte adhérents et 3 521,02 t via les services techniques). S'y ajoutent 3 840 tonnes de refus de tri CS (-44,1 %), 3 634 tonnes de refus de tri OE (-23,1 %), 1 488 tonnes de tout-venant incinérable de la déchetterie, 636 tonnes de refus d'Emmaüs et 648 tonnes venant du Syctom, portant le total des déchets du SITRU à 87 492 tonnes. Avec 19 628 tonnes de déchets tiers apportés par SUEZ, le total incinéré (après déduction des déchets évacués) s'élève à 102 070 tonnes (-4,04 %). Les ordures ménagères sont incinérées dans l'usine CRISTAL, gérée dans le cadre d'une Délégation de Service Public confiée à Cristal Eco Valo (filiale de SUEZ RV Énergie) pour la période 2022-2030.
- **Performance énergétique et Réseau de chaleur :** La performance énergétique de l'usine s'élève à 70,6 % en 2025 (supérieure au seuil de 65 %), permettant au SITRU de continuer à bénéficier d'un tarif réduit de TGAP (15 €/t en 2025 au lieu du tarif plein de 25 €/t). L'usine a produit 16 692 MWh d'électricité (dont 46,8 % autoconsommés et 8 878 MWh vendus) et a fourni 87 372 MWh de chaleur au réseau RCU Cristal Eco Chaleur, soit une augmentation de +6 % par rapport à 2024.
- **Papiers et Emballages :** En 2025, 15 230,13 tonnes d'emballages et papiers ont été collectées auprès des adhérents (plus 224,40 t en déchetterie, soit 15 454 t reçues en centre de tri). Les tonnages sont massifiés à Gennevilliers puis triés sur le site Trivalo 93 exploité par Paprec au Blanc-Mesnil. Le taux de refus de tri atteint 27 % (3 840 t).
- **Déchets végétaux :** 12 653 tonnes de déchets végétaux ont été collectées (10 245 t en porte-à-porte, 1 619 t via les services techniques et 789 t en déchetterie). Ils sont traités sur la plateforme de Bio Yvelines Services à Bailly, entreprise d'insertion représentant 6 077 heures d'insertion (équivalent de 4 emplois à temps plein). En retour, 594,6 tonnes de matières (compost, paillage, plaquettes forestières) ont été distribuées aux services techniques des villes adhérentes.
- **Autres flux (Verre, Encombrants, Gravats, Déchetterie) :**
 - Verre : 7 435,73 tonnes collectées (soit 22 kg/hab, supérieur à la moyenne nationale de 21 kg/hab).
 - Déchetterie : 72 211 passages comptabilisés et 13 593 tonnes de déchets évacués et valorisés (dont 6 330 t de gravats, 4 249 t d'encombrants

incinérables et tout-venant, 939 t de mobilier, 448 t de ferrailles, 339 t de DEEE, 185 t de cartons).

- Encombrants et Gravats globaux : 12 191 tonnes d'encombrants et 7 269 tonnes de gravats mélangés collectés et envoyés sur les chaînes de tri de PAPREC Chantiers à Gennevilliers.

Au-delà de ses missions industrielles, le SITRU maintient son engagement dans la sensibilisation et la vie locale : organisation d'une journée portes ouvertes (4 490 visiteurs, 118 acteurs mobilisés, Repair Café ayant réparé 61 objets / 285 kg de déchets évités), participation à la Semaine européenne de la réduction des déchets (900 kg de jouets collectés pour Emmaüs), visites pédagogiques (401 élèves et 202 adultes accueillis), et partenariat social pour l'impression du rapport annuel par l'ESAT de Fourqueux.

Sur le plan environnemental, les rejets atmosphériques respectent les réglementations, avec une nette diminution des dépassements de NO grâce aux travaux d'isolation des caissons de catalyseurs. La campagne triennale de mesure du bruit réalisée par Bureau Veritas en janvier 2025 a confirmé la conformité du site, de jour comme de nuit. De plus, les travaux des portes de halls ont été finalisés en juin 2025 pour traiter les nuisances olfactives.

Le coût aidé TTC du traitement des déchets (reste à charge pour la collectivité selon la méthode Comptacoûts de l'ADEME) s'élève pour 2025 à 23,01 € par habitant (soit un total de 7,8 M€), marquant une baisse significative de 29 % par rapport à 2024 (32,62 €/hab). Cette amélioration s'explique par les conditions favorables de la DSP de l'usine CRISTAL, la baisse des tonnages incinérés, l'application du taux réduit de TGAP et des recettes exceptionnelles de CITEO.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-39,

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le rapport annuel présenté par le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) pour l'année 2025,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable – Bâtiments municipaux – Nature en Ville en date du 16 septembre 2026,

Considérant le rapport annuel 2025 établi par le SITRU sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel, pour l'année 2025, établi par le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU).

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.